

DECISION

OBJET : Contentieux - Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Céline BREY avocate au barreau de Dijon

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que le 4 aout 2022, un agent de la collectivité a déposé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Dijon en vue d'obtenir l'annulation d'un arrêté du 25 mai 2022,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé à Maître Céline BREY, avocate au barreau de Dijon, de l'assister, de la conseiller et de la défendre dans cette affaire,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer à ce titre une convention d'honoraires avec Maître Céline BREY.

DECIDE ce qui suit :

- De conclure une convention d'honoraires avec Maître Céline BREY, avocate au barreau de Dijon, demeurant 7 Boulevard de la Trémouille Dijon (21 000). ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention d'honoraires à intervenir avec Maître Céline BREY ;
- Les honoraires de Maître Céline BREY seront imputés sur le budget principal sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 27 décembre 2022

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 janvier 2023
et publié, affiché ou notifié le 5 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a rectangular box. The signature is stylized, starting with a large 'D' and ending with a small 'v'.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a rectangular box. The signature is stylized, starting with a large 'D' and ending with a small 'v'.